



1028 Préverenges, le 11 avril 2014

**CONSEIL
COMMUNAL
DE
PREVERENGES**

**DECISIONS DU CONSEIL COMMUNAL
Séance du 10 avril 2014**

En vertu de la loi du 16 mai 1989 sur l'exercice des droits politiques et selon l'article 107 (LEDP), les électeurs et électrices de la commune de Préverenges sont informés que le Conseil communal, lors de sa séance du 10 avril 2014, a décidé :

Préavis 1/14 Demande de crédit pour la réfection des façades du bâtiment communal « Le Château »

d'accorder à la Municipalité un crédit de Fr. 200'000.- pour la réfection des façades du bâtiment communal « le Château » et d'approuver la comptabilisation

Les électeurs peuvent consulter les textes de ces décisions au greffe municipal et y déposer, aux conditions des articles 107 ss LEDP, une demande de référendum dans les vingt jours, soit jusqu'au jeudi 30 avril 2014 inclusivement.

Préavis 2/14 Règlement sur les transports scolaires

1. d'approuver le Règlement sur les transports scolaires de l'Etablissement Primaire et Secondaire de Préverenges et environs,
2. de requérir son approbation par la Cheffe du Département de la formation, de la jeunesse et de la culture.

La décision doit être encore soumise à approbation cantonale et le référendum ne sera possible que dès la publication dans la FAO.

En outre, le Conseil a enregistré le dépôt des préavis suivants :



dépôt du rapport de gestion et des comptes de l'exercice 2013

ainsi que le préavis suivant :

Préavis 5/14 Création de deux postes de bibliothécaires pour la bibliothèque scolaire de l'Etablissement primaire et secondaire de Préverenges

Commission : **Mmes C. Castellani, A. Ruchat et S. van der Meer, MM P. Delaloye et V. Roberto**

Prochaine séance : le 26 juin 2014 à 20 h à l'Aula

Le Président  Alain Garraux La Secrétaire  Claude de Titta

